

Section internationale britannique Sections binationales : ABIBAC - BACHIBAC

Articles D421-143-1 à D421-143-5 du code de l'éducation
Articles D333-23 et D333-24 du code de l'éducation

La **section internationale** est un dispositif bilingue qui accueille dans une même section des élèves français et étrangers. Les sections internationales sont ouvertes uniquement à la voie générale. Les élèves de terminale peuvent obtenir le baccalauréat Français international (BFI).

Les **sections binationales** reposent sur une formation biculturelle. Elles permettent d'obtenir simultanément les deux diplômes nationaux de fin d'études secondaires.

- **AbiBac** : prépare simultanément le bac général français et l'Abitur allemand.
- **BachiBac** : prépare simultanément le bac général français et le Bachillerato espagnol.

1. Abibac : lycée Edmond Perrier - Tulle

Le dossier de candidature est disponible sur [le site internet de l'établissement](#).

Le dossier comporte :

- L'avis du professeur d'allemand et du chef de l'établissement d'origine
- Les bulletins trimestriels de l'année précédente et le bilan des évaluations périodiques des deux premiers trimestres de l'année en cours.

Un entretien avec le professeur d'allemand et le professeur d'histoire-géographie de l'établissement d'accueil sera proposé, le candidat recevra alors une convocation précisant la date et l'horaire.

Le dossier de candidature est à adresser à l'établissement **pour le 22 mai 2026**.

2. BachiBac : lycée d'Arsonval - Brive

Le dossier de candidature est disponible sur [le site internet de l'établissement](#).

Le dossier comporte :

- L'avis du professeur d'espagnol et du chef de l'établissement d'origine.
- La lettre de motivation de l'élève.
- Les bulletins trimestriels de l'année précédente et le bilan des évaluations périodiques des deux premiers trimestres de l'année en cours.

Le dossier de candidature est à adresser par le collège d'origine à l'établissement d'accueil **avant le 13 mai 2026**.

3. BachiBac : lycée Gay-Lussac - Limoges

Le dossier de candidature est disponible sur [le site internet de l'établissement](#) et auprès du secrétariat du collège d'origine à partir du mercredi 04 mars 2026.

Le dossier comporte :

- Fiche de renseignements sur laquelle figurent l'avis du professeur d'espagnol, du professeur d'histoire-géographie, du professeur principal et du chef d'établissement.
- Les bulletins trimestriels de l'année précédente et le bilan des évaluations périodiques des deux premiers trimestres de l'année en cours.

Le dossier de candidature est à adresser à l'établissement **avant le mercredi 22 avril 2026**. La convocation des élèves présélectionnés pour un entretien au lycée Gay-Lussac parviendra par mail le 27 avril 2026 directement aux familles et aux collèges d'origine. Elle précisera le jour et l'heure de l'entretien.

Les élèves présélectionnés passeront un entretien oral **entre le 04 et le 07 mai 2026**, au lycée Gay-Lussac.

4. La section internationale britannique - Lycée Renoir à Limoges (87)

Le lycée Auguste Renoir organise un concours – une épreuve écrite et une épreuve orale - le mercredi 13 mai 2026

Le dossier d'inscription à ce concours sera disponible dans les collèges d'origine et sur le site du lycée Auguste Renoir www.cite-renoir.ac-limoges.fr

Renvoyer le dossier à l'établissement (ce.0870017w@ac-limoges.fr) **avant le vendredi 03 avril 2026**. Une convocation sera envoyée à l'élève

La liste des élèves ayant passé avec succès les tests sera adressée à Monsieur l'Inspecteur d'académie qui procédera à leur affectation dans cette section.

5. Formulation et traitement des vœux dans Affelnet-Lycée

Les élèves candidats aux sections binationales et à la section internationale doivent saisir leur demande sous le **code vœu correspondant** du lycée proposant la formation.

Ils sont également tenus de formuler **au moins un vœu** pour un lycée de leur **secteur de rattachement (district)**.

En raison de la spécificité de ces sections, le recrutement est effectué **en commission**.

Les élèves qui ne résident pas dans la zone de desserte des lycées proposant ces formations doivent impérativement formuler **un vœu de seconde générale et technologique** dans un lycée de leur secteur.

En cas de non-admission, que ce soit en liste principale ou en liste supplémentaire, l'élève est affecté dans **un lycée de son secteur**, ou, le cas échéant, dans le lycée ayant fait l'objet d'une **demande de dérogation**.

L'admission dans les sections binationales et la section internationale est **prononcée par l'IA-DASEN**, sur proposition de la commission de recrutement.

Les résultats de l'affectation en sections binationales et dans la section internationale sont diffusés aux familles en même temps que la publication de l'ensemble des résultats.